



éligibilité au PTZ 2018

Par **CHOURIOUX Benoit**, le 11/01/2018 à 09:57

Bonjour,

Voici ma situation :

- Divorcé depuis mars 2017
- Marié durant 8 ans sans contrat de mariage.
- Hébergé à titre gratuit durant 25 ans jusqu'au divorce
- Mon ex-femme à reçu de ses parents 2 biens immobilier (donation), dont un pendant le mariage. ce bien était notre domicile et nous avons eu un enfant.
- pendant le mariage nous avons pris un crédit pour travaux pour le domicile.
- Au divorce, je n'ai reçu aucune part du bien immobilier, aucune gain financier et pas de pension malgré que mon ex-femme avait un revenu plus important que moi puis j'ai été désolidarisé du compte joint.

Est-ce que j'ai droit au prêt à taux zéro sachant que je n'ai pas été propriétaire et que je n'ai pas pris de crédit?

Bien Cordialement

Benoit